

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de Castelnau d'Arbieu
32500 Castelnau d'Arbieu

Département du Gers

Compte Rendu Sommaire de la Réunion du Conseil Municipal 05 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le 05 mars à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau d'Arbieu, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie

PRESENTS : CALVI Cristelle, CANDELON Denis, CIAPA Emmanuel, LAPORTERIE Chantal, MASSON Claude, POLES Daniel, SOLANA Claude, TARBOURIECH Olivier.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : MASSON Claude

- Approbation du compte-rendu du 6 février 2018 ;
- Courrier Mme Christine Dureau;
- Rénovation de l'éclairage public dans le cadre des CEE ;
- Questions diverses.

Séance du conseil municipal, enregistrée par M Jean Michel Ledogar pour son compte.

Approbation du compte rendu du 06 février 2018 :

Approbation de compte rendu :

Vote : 7 voix pour, 1 voix contre.

Courrier de Mme Christine DUREAU :

M le Maire donne lecture du courrier de Mme Christine DUREAU du 19.02.2018. Elle y fait part de sa démission de conseillère municipale en expliquant les motivations de ce choix.

Rénovation de l'éclairage public dans le cadre des CEE

Le Pays porte de Gascogne, a lancé une opération de rénovation de l'éclairage public dans le cadre des CEE-TEPCV.

Cela permet de bénéficier de subventions qui cumulées à celles du SDEG (Syndicat d'Electrification du Gers) subventionnent les projets à 65 % minimum, avec espoir d'obtenir 80 %. Ces projets s'inscrivent dans le cadre d'économies d'énergie

Compte tenu que ces subventions seront réservées aux communes qui en font en priorité la demande, le conseil municipal a été réuni au plus vite.

Pour notre commune, les travaux ont été chiffrés et simulés par le SDEG.

M le Maire présente le devis fourni à tous les conseillers auxquels il donne une copie.

Le projet consiste à remplacer nos sources lumineuses actuelles par des éclairages à Led. Cela nécessite des adaptations des candélabres.

Le cout global est de 36562,76 € HT auquel il sera déduit la subvention du SDEG de 30 %, soit une charge pour la commune de 25593.93 € HT.

Sur ce reste à charge, les subventions en CEE-TEPCV, seront à minima de 50 % (le Pays porte de Gascogne espère pouvoir apporter plus), ce qui ramène le cout à 12196.96 € HT maximum pour notre commune.

Avec ce nouveau matériel, le SDEG simule une réduction des 2/3 de notre consommation électrique, ce qui nous permet d'envisager un retour sur investissement en 6 ans au maximum, tout en contribuant aux efforts d'économie d'énergie.

Par ailleurs les leds nous permettront à certaines périodes de pouvoir baisser l'intensité de l'éclairage et donc encore de réaliser des économies, sans plonger la commune dans le noir. En effet, avec nos ampoules actuelles, nous n'avons que 2 options, éclairage allumé ou éteint.

Discussions entre les conseillers, qui permettent notamment de préciser qu'il s'agira d'un éclairage chaud (non bleuté) et que d'autres communes aux alentours se lancent déjà dans ces travaux.

Vote : 8 voix pour

Questions diverses :

Tondeuse : 2 propositions d'achat ont été reçues par la mairie pour l'ancienne tondeuse. La proposition à 1209 € HT a été retenue, car elle est la mieux disante.

Courrier reçu en date du 14.02.2018 de ; Mme Chantal Laporterie, Mme Françoise Cezerac, M Jean Michel Ledogar, et M Francis Soules concernant la clôture de l'enquête publique « chemin du Parre ». M le Maire en distribue une copie à chaque conseiller. M le Maire, pour réponse, donne à tous les conseillers, une copie d'un passage du rapport d'enquête publique ainsi que les observations portées par Mme Chantal Laporterie dans le registre d'enquête publique.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21 h 38.

Le Maire



Le Secrétaire

